

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°31

OBJET :

CREUZIER LE NEUF

LES ANCISES I

CESSION

SCI DALLAS 42

ZE 170

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 22 juin 2022

Publiée ou notifiée
le : 22 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique, plus particulièrement de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2000 créant la communauté d'agglomération de Vichy et portant, par la même, disparition du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du bassin de Vichy (SIAD) qui avait en charge la gestion des zones d'activités économiques (dont la zone des Ancises à Creuzier le Neuf) qui sont devenues de plein droit d'intérêt communautaire,

Vu l'acte de vente signé entre la commune de Creuzier le Neuf et la communauté d'agglomération de Vichy le 26 février 2003, relatif à l'acquisition par ledit établissement public de la parcelle cadastrée ZE 170 située dans la zone des Ancises I à Creuzier le Neuf,

Vu l'arrêté n° 3188/2016 du Préfet de l'Allier en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, adoptant les nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 11 avril 2022, estimant la parcelle ZE 170 située dans ladite zone à 100 000 € HT, soit 12,82 € HT/m² avec une marge de négociation de +/- 15%,

Considérant le souhait de M. Guillaume PLASSE, gérant de la SCI DALLAS 42, d'implanter une station multi-énergie sur la parcelle ZE 170 précitée,

Considérant que ladite station intégrera une distribution de GNV (Gaz Naturel Véhicule), afin de proposer un service complémentaire aux entreprises du territoire,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Vichy Communauté de répondre favorablement à de telles demandes d'implantation et de développement d'entreprises sur le territoire communautaire,

Considérant l'accord intervenu entre les parties sur un prix du mètre carré s'élevant à 9 € HT,

Propose au Conseil Communautaire :

- de déroger à l'avis domanial et de céder à la SCI DALLAS 42 ou toute personne morale qu'elle se substituerait, la parcelle cadastrée ZE 170 (cf plan annexé), située dans la zone d'activités des Ancises I à Creuzier le Neuf, d'une superficie de 7798 m², au prix de 9 € HT/m², soit 70 182 € HT ;

- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession (compromis de vente, documents d'arpentage, vente, etc ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction seront imputées au budget « zones d'activités » de Vichy Communauté pour l'année 2022,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

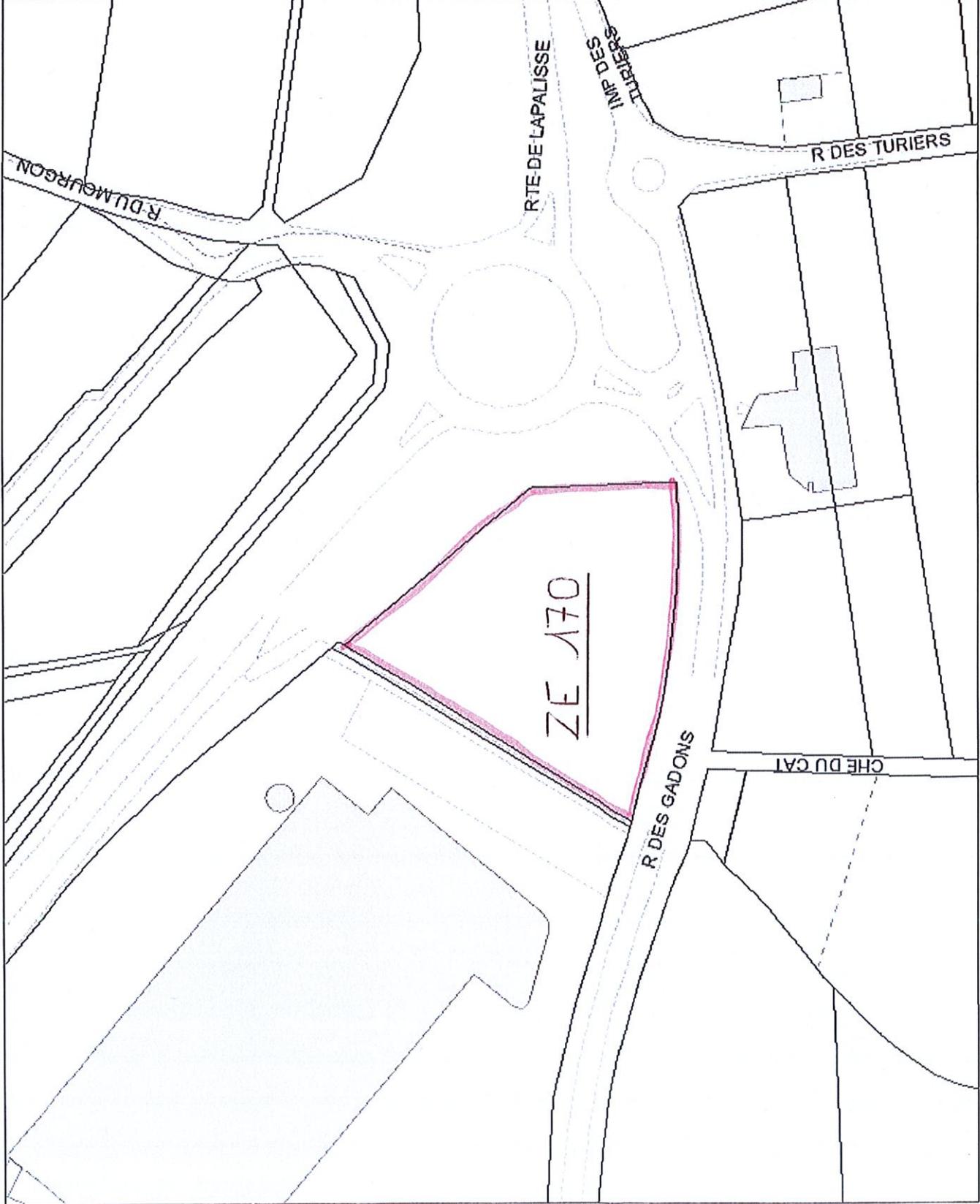
Le Président,



CREUZIER LE NEUF - LES ANCISES I - ZE 170



VICHYCOMMUNAUTÉ



Edité le 06/04/2022

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté

Echelle: 1:1 781



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022

Objet de l'acte : - CREUZIER LE NEUF - LES ANCISES I - CESSION SCI DALLAS 42 ZE
170

.....
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 22/06/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16JUN2022_31

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUN2022_31-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine
Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 31.pdf (99_DE-003-200071363-20220616-16JUN2022_31-DE-1-1_1.pdf)